



Le 17 septembre 2018

NOTES DE SYNTHÈSE DE L'ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018
A PARTIR DE 09 HEURES 30
AU CENTRE UNIVERSITAIRE MEDITERRANEEN

(Article 13 du règlement intérieur)

*Approbation du compte-rendu et du procès verbal des débats
du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018*

--oo0*0oo--

Dossiers rapportés par Monsieur Louis NEGRE – Président délégué

1.1 Compte-rendu des attributions exercées par l'organe délibérant :

- **Compte-rendu du bureau métropolitain du 12 juillet 2018**
- **Décisions du Président,**
- **Avenants et marchés n'ayant pas fait l'objet de décision.**

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- prendre acte des délibérations qui ont été adoptées par le bureau métropolitain du 12 juillet 2018,
- prendre acte des :
 - marchés formalisés notifiés entre le 15 mai et le 23 août 2018,
 - MAPA supérieurs à 25 000 € notifiés entre le 6 avril et le 13 août 2018,
 - MAPA dispensés de publicité UGAP notifiés entre le 29 janvier et le 3 septembre 2018,
 - avenants notifiés entre le 25 mai et le 19 juillet 2018, n'ayant pas fait l'objet de décision dont les listes sont annexées à la présente délibération,
- prendre acte des 205 décisions prises par le Président entre le 30 mai et le 4 septembre 2018.

1.2 Approbation du principe de délégation de service public sous-concession d'exploitation, pour la gestion de 6 lots de plages et de 2 lots d'activités nautiques à Cagnes-sur-Mer. Lancement de la procédure de recherche d'exploitants.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le principe de l'exploitation de 6 lots de plages et de 2 lots de bases nautiques de Cagnes-sur-Mer par des délégations de service public sous forme de 8 sous-concessions d'exploitation,
- approuver les caractéristiques des prestations que devront assurer les futurs délégataires du service public, telles qu'elles sont décrites dans le rapport annexé,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à engager les procédures nécessaires pour l'instruction du cahier des charges de Cagnes-sur-Mer, à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la délibération.

Dossier rapporté par Monsieur Xavier BECK – Vice-Président

8.1 Commune de Cap d'Ail : approbation du cahier des charges et du montant de la redevance de la plage Marquet octroyée à la Métropole Nice Côte d'Azur par l'Etat.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver les termes du cahier des charges de la concession de la plage naturelle Marquet de Cap d'Ail valant contrat de concession annexé et en autoriser la signature par monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires en signature,
- approuver le montant de la redevance domaniale actualisée pour l'année 2019 et imputer le montant de celle-ci sur les crédits inscrits en dépense au budget du service Environnement, code service GD, compte 6132, fonction 560001.

Dossier rapporté par Monsieur Jean-Michel SEMPERE – Vice-Président

9.1 Conseil de développement durable et de proximité - Présentation du Rapport d'activité 2017.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité 2017 du conseil de développement durable et de proximité

Dossier rapporté par Monsieur Joseph SEGURA – Vice-Président

10.1 Avis sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de séismes sur la commune de Nice.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- - émettre un avis favorable au projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de séismes sur la commune de Nice sous réserve :
 - d'élargir l'application du règlement aux murs et ouvrages de soutènement,
 - de mentionner l'arrêté du 26 octobre 2011 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux ponts de la classe dite « à risque normal » et d'explicitier son champ d'application au regard des nouvelles règles imposées par le PPR,
 - d'adapter les indications contenues dans l'attestation figurant en annexe du projet de règlement aux dispositions de l'article R 431 – 16 du code de l'urbanisme et préciser la qualité de son signataire ;
- demander à monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes de bien vouloir prendre en considération les réserves émises par la Métropole,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Dossiers rapportés par Monsieur Philippe PRADAL – Président de la commission finances, ressources humaines et transport

21.1 Décision modificative n°2 - Exercice 2018 - Budget Principal - Transferts de crédits et ouverture de crédits nouveaux.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- autoriser les modifications du budget principal 2018 de la Métropole Nice Côte d'Azur, telles qu'elles ressortent du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.2 Décision modificative n°2 - Exercice 2018 - Budget annexe des Transports - Transferts de crédits et ouverture de crédits nouveaux.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- autoriser les modifications du budget annexe 2018 des transports, telles qu'elles ressortent du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.3 Décision modificative n°2 - Exercice 2018 - Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif - Transferts de crédits et ouverture de crédits nouveaux.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- autoriser les modifications du budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif 2018, telles qu'elles ressortent du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.4 Décision modificative n°2 - Exercice 2018 - Budget annexe de l'Eau - Transferts de crédits et ouverture de crédits nouveaux.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- autoriser les modifications du budget annexe 2018 de l'eau, telles qu'elles ressortent du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.5 Décision modificative n°2 - Exercice 2018 - Budget annexe des parcs de stationnement - Transferts de crédits et ouverture de crédits nouveaux.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- autoriser les modifications du budget annexe 2018 des parcs de stationnement, telles qu'elles ressortent du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.6 Décision modificative n°2 - Exercice 2018 - Budget annexe des activités portuaires - Transferts de crédits et ouverture de crédits nouveaux.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- autoriser les modifications du budget annexe 2018 des activités portuaires, telles qu'elles ressortent du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,

- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.7 Décision modificative n°2 - Exercice 2018 - Budget annexe de la régie des MIN d'Azur - Transferts de crédits et ouverture de crédits nouveaux.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- autoriser les modifications du budget annexe 2018 de la régie des MIN d'Azur, telles qu'elles ressortent du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération

21.8 Décision modificative n°2 - Exercice 2018 - Budget annexe de la régie du Centre de Formation d'Apprentis de la Métropole - Transferts de crédits et ouverture de crédits nouveaux.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- autoriser les modifications du budget annexe 2018 de la régie du Centre de Formation d'Apprentis de la Métropole, telles qu'elles ressortent du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.9 Décision modificative n°2 - Exercice 2018 - Budget Principal - Ajustement et rephasage des autorisations de programme.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'ajustement et le re-phasage des autorisations de programme ainsi que leur répartition par crédits de paiement, pour le budget principal, tels que figurant dans l'annexe 1.

21.10 Décision modificative n°2 - Exercice 2018 - Budget annexe des Transports - Affectation, création, ajustement et rephasage des autorisations de programme.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la création, l'ajustement et le rephasage des autorisations de programme, ainsi que leur répartition par crédits de paiement, pour le budget annexe des transports, tel que figurant dans l'annexe 1,
- approuver l'affectation de l'autorisation de programme n° 4705, dénommée « Aménagements urbains connexes », à hauteur de 9 millions d'euros, comme suit :

Autorisation de programme : 4705	
Intitulé de l'autorisation de programme : « Aménagements urbains connexes »	
Historique de l'AP :	
Montant de l'AP votée (a) : 9 000 000 €	
Montant des affectations antérieures (b) : 0 €	
Disponible pour affecter (c=a-b) : 9 000 000 €	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
Création de l'affectation – Aménagements urbains connexes	9 000 000 €
Montant total de l'affectation	9 000 000 €
Montant de l'AP restant à affecter	0 €

AP 4705 - Echancier prévisionnel de l'affectation :

Code affectation	Nom de l'affectation	Création de l'affectation	CP antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020
A CREER	AMENAGEMENTS URBAINS CONNEXES	9 000 000	0	0	5 000 000	4 000 000
		9 000 000	0	0	5 000 000	4 000 000

- approuver l'ajustement des affectations de l'autorisation de programme n° 4602, dénommée « Ligne 2 Ouest-Est / Extension vers St Isidore », comme suit :

Autorisation de programme : 4602
Intitulé de l'autorisation de programme : « Ligne 2 Ouest-Est / Extension vers St Isidore »
Montant de l'AP votée après revalorisation : 945 139 041,79 €

Objet de l'affectation :	10AFFGB001 – Maitrise d'œuvre	Montant de l'affectation
Montant total de l'affectation après revalorisation		70 521 389,40 €

Objet de l'affectation :	10AFFGB002 – Maitrise d'ouvrage	Montant de l'affectation
Montant total de l'affectation après revalorisation		13 983 119,08 €

Objet de l'affectation :	10AFFGB003 – Travaux de tunnel / Stations	Montant de l'affectation
Montant total de l'affectation après revalorisation		394 207 423,69 €

Objet de l'affectation :	10AFFGB004 – Travaux de surface	Montant de l'affectation
Montant total de l'affectation après revalorisation		272 089 051,41 €

Objet de l'affectation :	10AFFGB005 – Matériel roulant	Montant de l'affectation
Montant total de l'affectation après revalorisation		120 154 795,53 €

Objet de l'affectation :	10AFFGB007 – Travaux dépôt / Parking relais	Montant de l'affectation
Montant total de l'affectation après revalorisation		39 847 268,76 €

AP 4602 - Echancier prévisionnel des affectations :

Libellé de l'affectation	Montant des affectations après revalorisation	CP antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020
10AFFGB001 Maîtrise d'œuvre	70 521 389,40	48 857 866,34	9 500 000,00	8 683 113,00	3 480 410,06
10AFFGB002 Maîtrise d'ouvrage	13 983 119,08	10 750 184,27	1 566 585,11	863 794,74	802 554,96
10AFFGB003 Travaux de tunnel / Stations	394 207 423,69	239 956 842,26	72 793 258,54	78 656 242,15	2 801 080,74
10AFFGB004 Travaux de surface	272 089 051,41	128 399 982,67	83 718 363,00	54 106 032,96	5 864 672,78
10AFFGB005 Matériel roulant	120 154 795,53	45 540 879,53	32 134 709,00	38 579 207,00	3 900 000,00
10AFFGB007 Travaux dépôt / Parking relais	39 847 268,76	24 307 881,79	15 322 494,26	216 892,71	-
11AFFGB004 Foncier	25 727 356,92	18 453 011,98	2 674 804,00	2 000 000,00	2 599 540,94
11AFFGB006 Convention RFF / Pont rail	8 608 637,00	8 083 636,84	525 000,16	-	-
	945 139 041,79	524 350 285,68	218 235 214,07	183 105 282,56	19 448 259,48

21.11 Décision modificative n°2 - Exercice 2018 - Budget annexe des activités portuaires - Création, ajustement et rephasage des autorisations de programme.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la création, l'ajustement et le rephasage des autorisations de programme, ainsi que leur répartition par crédits de paiement, pour le budget annexe des activités portuaires, tel que figurant dans l'annexe 1.

21.12 Décision modificative n°2 - Exercice 2018 - Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif - Rephasage des autorisations de programme.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le rephasage des autorisations de programme ainsi que leur répartition par crédits de paiement, pour le budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif, tel que figurant dans l'annexe 1,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.13 Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2019.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019
- approuver le rapport sur les orientations générales du budget pour l'exercice 2019.

21.14 Vote des taux 2019 de fiscalité directe locale.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- décider de fixer pour 2019 les taux d'imposition de la fiscalité directe locale à :
 - 8,13 % pour la taxe d'habitation,
 - 6,40 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 1,47 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
 - 28,88 % pour la cotisation foncière des entreprises,
 - 8,90 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

21.15 Clôture des opérations réalisées par la commune de Cagnes-sur-Mer pour le compte de la Métropole Nice Côte d'Azur pour la période de 2007-2011.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention annexée, relative à la détermination des montants financiers dus par la commune de Cagnes-sur-Mer et la Métropole Nice Côte d'Azur, et la clôture des opérations comptables,
- confirmer que les crédits seront prévus comme suit :

- 360 268,08 € au budget annexe de l'assainissement, chapitre 23, compte 2315, AP 0601, service HD ;
 - 79 152,72 € au budget annexe des transports, chapitre 012, compte 6218, service FEB ;
 - 27 330,38 € au budget principal, chapitre 011, compte 614, fonction 812, service GIA;
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer ladite convention.

21.16 Affectation des autorisations de programme - Budget annexe des activités portuaires.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la création de l'affectation d'autorisation de programme, telle que présentée ci-après :

8604	
Intitulé de l'autorisation de programme :	
<i>MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES DES ACTIVITES PORTUAIRES</i>	
Historique de l'AP :	
Montant de l'AP votée : 150 000 € (a) Montant des affectations antérieures : 0 € (b) Disponible pour affecter : 150 000 € (c=a-b)	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
Achat de matériels et outillages techniques-Nouvelle affectation	<i>125 000 €</i>
Acquisition matériel transport-Nouvelle affectation	<i>25 000€</i>
Montant total des affectations	<i>150 000 €</i>
Situation de l'AP (après affectation)	<i>0 €</i>

Echéancier prévisionnel des affectations de l'AP à créer	Montant des affectations antérieures	Montant révision des affectations	Montant affectations après révision	CP au 31/12/2017	2018	2019	CP ultérieurs
Achat de matériels et outillages techniques	0	125 000€	125 000€	0	10 000€	50 000€	65 000€
Acquisition matériel transport	0	25 000€	25 000€	0	25 000€		
TOTAL	0,00	150 000 €	150 000€	0	35 000€	50 000€	65 000€

- approuver l'augmentation de l'affectation d'autorisation de programme, telle que présentée ci-après :

8602	
Intitulé de l'autorisation de programme :	
<i>TRAVAUX ET RENOVATION DES PORTS METROPOLITAINS</i>	
Historique de l'AP :	
Montant de l'AP votée : 1 300 000 € (a)	
Montant des affectations antérieures : 444 500 € (b)	
Disponible pour affecter : 855 500 € (c=a-b)	
Travaux de sécurité et d'aménagement dans les installations portuaires-Affectation avant ajustement	444 500€
Travaux de sécurité et d'aménagement dans les installations portuaires-affectation complémentaire	550 000 €
Montant total de l'affectation	994 500 €
Situation de l'AP (après affectation)	305 500 €

Echéancier prévisionnel des affectations de l'AP	Montant des affectations antérieures	Montant révision des affectations	Montant affectations après révision	CP au 31/12/2017	2018	2019	CP ultérieurs
Travaux de sécurité et d'aménagement dans les installations portuaires	444 500€	555 000€	994 500€	98 926.67€	182 850€	450 000€	262 723,33€
TOTAL	444 500€	550 000€	994 500€	98 926,67€	182 850€	450 000€	262 723,33€

- approuver l'augmentation et la création d'affectation d'autorisation de programme, telles que présentées ci-après :

8603	
Intitulé de l'autorisation de programme :	
<i>ETUDES ET AMENAGEMENTS DU PORT DE NICE</i>	
Historique de l'AP :	
Montant de l'AP votée : 930 000 € (a)	
Montant des affectations antérieures : 330 000 € (b)	
Disponible pour affecter : 600 000 € (c=a-b)	
<i>Etude et aménagement du port de Nice –Affectation avant ajustement</i>	330 000€
Etude et aménagement du port de Nice-affectation complémentaire	500 000 €
<i>Matériel et outillages techniques pour le port de Nice-Nouvelle affectation</i>	100 000 €
Montant total des affectations	930 000 €
Situation de l'AP (après affectation)	0 €

Echéancier prévisionnel des affectations de l'AP	Montant des affectations antérieures	Montant révision des affectations	Montant affectations après révision	CP au 31/12/2017	2018	2019	CP ultérieurs
<i>Etude et aménagement du port de Nice-</i>	330 000€	500 000€	830 000€	16 850€	316 734€	255 000€	241 416€
<i>Matériel et outillages techniques pour le port de Nice</i>	0€	100 000€	100 000€	0€	10 000€	45 000€	45 000€
TOTAL	330 000€	600 000€	930 000€	16 850€	326 734€	300 000€	286 416€

21.17 Affectations des autorisations de programme - DGA Développement Durable, Réseaux et Infrastructures.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'affectation de l'autorisation de programme 0103 « Travaux sur les Eaux Pluviales » telle que présentée ci-après :

Echéancier prévisionnel des affectations de l'AP 0103 :

Autorisation de programme : 0103	
Intitulé de l'autorisation de programme : « Travaux sur les Eaux Pluviales »	
Historique de l'AP : Montant de l'AP votée : 9 964 105€ Montant des affectations antérieures : 9 640 000 € Disponible pour affecter : 324 105 €	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
15AFFFA057 – Eaux Pluviales – Travaux récurrents sur Patrimoine	4 762 000 €
Augmentation de l'affectation	324 105 €
Montant total de l'affectation après revalorisation	5 086 105 €
Montant de l'AP restant à affecter	0 €

AP 0103	Libellé des affectations	Montant affecté	Revalorisation des affectations	Montant après revalorisation	CP antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020 et au-delà
15AFFFA055	EAUX PLUVIALES - EXTENSIONS - CREATIONS	822 400,00		822 400,00	329 740,52	289 959,00	100 000,00	102 700,48
15AFFFA056	EAUX PLUVIALES - REHABILITATIONS - RENOV	1 188 400,00		1 188 400,00	466 855,09	85 000,00	100 000,00	536 545,91
15AFFFA057	EP TRX RECURRENTS SUR PATRIMOINE	4 762 000,00	324 105,00	5 086 105,00	3 639 943,26	885 076,00	300 000,00	261 085,74
15AFFFA058	EP LUTTE CONTRE INONDATIONS MAINTENANCE	647 000,00		647 000,00	208 049,86	88 965,00	100 000,00	249 985,14
16AFFFA008	Travaux berges du Paillon	200,00		200,00				200,00
17AFFFA003	CREATION REPRISE DES EXTENSIONS	2 220 000,00		2 220 000,00	111 516,74	51 000,00	1 000 000,00	1 057 483,26
		9 640 000,00	324 105,00	9 964 105,00	4 756 105,47	1 400 000,00	1 600 000,00	2 207 999,53

- approuver l'affectation de l'autorisation de programme 0113 « Etudes et Travaux – Respect Environnement » telle que présentée ci-après :

Autorisation de programme 0113
Intitulé de l'autorisation de programme : « Etudes et Travaux – Respect Environnement »
Historique de l'AP : Montant de l'AP votée : 2 726 384 € Montant des affectations antérieures : 2 576 834 € Disponible pour affecter : 149 550 €

Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
15AFFFA217 – Action Préservation de l'Environnement	149 834 €
Augmentation de l'affectation	60 000 €
Montant total de l'affectation après revalorisation	209 834 €
Montant de l'AP restant à affecter	89 550 €

Echéancier prévisionnel des affectations de l'AP 0113 :

AP 0113	Libellé des affectations	Montant affecté	Revalorisation des affectations	Montant après revalorisation	CP antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020 et au-delà
15AFFFA110	MONITORING URBAIN	1 750 000,00		1 750 000,00	609 181,40	500 000,00	300 000,00	340 818,60
15AFFFA195	ACTIONS PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	149 834,00	60 000,00	209 834,00	64 911,68	36 800,00	50 000,00	58 122,32
15AFFFA217	ACQUISITION DE PANNEAU SIGNALÉTIQUE	41 000,00		41 000,00	5 492,58	1 200,00	16 000,00	18 307,42
16AFFAB001	PROJET RESEAU DE CHALEUR	286 000,00		286 000,00	90 759,35		100 000,00	95 240,65
17AFFFA012	ETUDE ENDIGUEMENT GRAND ARENAS	350 000,00		350 000,00			150 000,00	200 000,00
		2 576 834,00	60 000,00	2 636 834,00	770 345,01	538 000,00	616 000,00	712 488,89

- approuver l'affectation de l'autorisation de programme 1403 « Travaux Patrimoine Métropolitain assujettis TVA », telle que présentée ci-après :

Autorisation de programme 1403	
Intitulé de l'autorisation de programme : « Travaux Patrimoine Métropolitain assujettis TVA »	
Historique de l'AP :	
Montant de l'AP votée (après prise en compte de la DM n°2) : 10 234 600 €	
Montant des affectations antérieures : 2 098 100 €	
Disponible pour affecter : 8 136 500 €	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
Affectation à créer : Travaux bâtimentaires sur Patrimoine assujettis à la TVA Aire du voyage : 48 000 € Plaza Mur Rideau : 947 000 € (55 % HT du montant total de l'opération) Autres travaux Plaza : 150 000 €	1 145 000 €
Montant total de l'Affectation à créer	1 145 000 €

Montant de l'AP restant à affecter	6 991 500 €
---	--------------------

Échéancier prévisionnel des affectations de l'AP 1403	Montant des affectations	Montant révision des affectations	Montant après révision	CP antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020 et ultérieurs
17AFFGJ001 / 1 - La Maison du goût	1 058 100,00	0,00	1 058 100,00	680 431,68	52 400,00	150 000,00	175 268,32
18AFFFA007 / 1 - Travaux sur le patrimoine à caractère économique	1 040 000,00	0,00	1 040 000,00	0,00	28 000,00	800 000,00	212 000,00
A CREER - Acquisitions foncières	0,00	6 819 500,00	6 819 500,00	0,00	6 569 500,00	250 000,00	0,00
A CREER - Travaux batimentaires sur patrimoine assujetti à la TVA	0,00	1 145 000,00	1 145 000,00	0,00	947 000,00	100 000,00	98 000,00
A CREER - Fouilles archéologiques	0,00	172 000,00	172 000,00	0,00	68 000,00	56 000,00	48 000,00
Total	2 098 100,00	8 136 500,00	10 234 600,00	680 431,68	7 664 900,00	1 356 000,00	533 268,32

- approuver l'affectation de l'autorisation de programme 6302 « Réhabilitation des Réseaux », telle que présentée ci-après :

Autorisation de programme 6302	
Intitulé de l'autorisation de programme : « Réhabilitation des Réseaux »	
Historique de l'AP :	
Montant de l'AP votée : 24 000 000 €	
Montant des affectations antérieures : 18 176 910 €	
Disponible pour affecter : 5 823 090 €	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
16AFFH0D008 – Réhabilitation Ouvrage Visitable ou non	5 577 220 €
Réduction de l'affectation	- 940 000 €
Montant total de l'affectation après réduction	4 637 220 €
Montant de l'AP restant à affecter	6 763 090 €

Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
15AFFFA072 – Entretien et Rénovation Réseau Eaux Usées (tram)	3 738 525 €

Augmentation de l'affectation	940 000 €
Montant total de l'affectation après revalorisation	4 678 525 €
Montant de l'AP restant à affecter	5 823 090 €

Echéancier prévisionnel des affectations de l'AP 6302 :

AP 6302	Libellé des affectations	Montant affecté	Revalorisation des affectations	Montant après revalorisation	CP antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020 et au-delà
15AFFFA069 / 1	RESEAU BASCULEMENT PALAIS EXPO DUBOUCHAGE	870 439,00		870 439,00	518 171,00	352 268,00		
15AFFFA070 / 1	MISE EN SECURITE, REAMENAGEMENT STEP	1 390 028,59		1 390 028,59	1 072 327,41	250 000,00	30 000,00	37 701,18
15AFFFA071 / 1	ETUDES ET SURVEILLANCE DES RESEAUX	1 072 596,00		1 072 596,00	498 689,79	150 000,00	200 00,00	223 906,21
15AFFFA072 / 1	ENTRETIEN RENOVATION RESEAUX EU (TRAM)	3 738 525,00	940 000,00	4 678 525,00	2 438 288,74	2 034 800,00	100 000,00	105 436,26
15AFFFA073 / 1	REMPLACEMENT COMPENSATEURS AEROPORT	120 000,00		120 000,00	105 223,47			14 776,53
15AFFFA074 / 1	PROGRAMME DE REHABILITATION DES OUVRAGES	2 929 000,00		2 929 000,00	1 431 882,00	432 732,00	500 000,00	564 386,00
15AFFFA077 / 1	REHABILITATION EU NICE LITTORAL 4	980 000,00		980 000,00	339 216,99	525 000,00	75 000,00	40 783,01
15AFFFA078 / 1	REHABILITATION EU SECTEUR OUEST 2	526 000,00		526 000,00	113 939,00	75 000,00	150 000,00	187 061,00
15AFFFA185 / 1	RESEAUX CAGNES SUR MER / SAINT LAURENT DU VAR : LA GAUDE	973 100,43		973 100,43	193 100,43	540 000,00	120 000,00	120 000,00
16AFFHD008 / 1	REHABILITATION OUVRAGE VISITABLE OU NON	5 577 220,98	-940 000,00	4 637 220,98			2 300 000,00	2 337 220,98
	Somme :	18 176 910,00	0,00	18 176 910,00	6 710 838,83	4 359 800,00	3 475 000,00	3 631 271,17

21.18 Affectation des autorisations de programme - Budget principal - DGA Attractivité Economique, Innovation, Tourisme et International.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'affectation des crédits telle que présentée ci-après :

0503	
Intitulé de l'autorisation de programme :	
<i>Partenariat Enseignement Supérieur et Ecocité</i>	
Historique de l'AP :	
Montant de l'AP votée : 9 673 848€ (a)	
Montant des affectations antérieures : 5 661 703€ (b)	
Disponible pour affecter : 4 012 145€ (c=a-b)	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
<i>Montant des affectations antérieures</i>	<i>5 661 703,20€</i>
Campus Régional Apprentissage - Nouvelle affectation	<i>3 000 000 €</i>

Etudes « Territoires d’Innovation de Grande Ambition » - Affectation complémentaire	250 000€
Montant total des affectations après ajustement	8 911 703,20€
Disponible pour affecter sur l’AP après ajustement des affectations	762 145 €

Echéancier prévisionnel des affectations de l’AP	Montant des affectations antérieures	Montant révision des affectations	Montant affectations après révision	CP au 31/12/2017	2018	2019	CP 2020 et ultérieurs
Campus Régional Apprentissage	0 €	3 000 000 €	3 000 000 €	0 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
IMREDD	3 500 000 €	0 €	3 500 000 €	1 145 000 €	900 000 €	900 000 €	555 000 €
Etudes « Territoires d’Innovation de Grande Ambition »	550 000 €	250 000 €	800 000 €	0 €	800 000 €	0 €	0 €
Etudes Eco cité	1 175 000 €	0 €	1 175 000 €	326 635,21 €	0 €	250 000 €	598 364,79 €
Ville intelligente	436 703,20 €	0 €	436 703,20 €	415 466,57 €	0 €	0 €	21 236,63 €
	5 661 703,20 €	3 250 000 €	8 911 703,20 €	1 887 101,78 €	2 700 000 €	2 150 000 €	2 174 601,42 €

0801	
Intitulé de l’autorisation de programme :	
<i>Développement numérique</i>	
Historique de l’AP :	
Montant de l’AP votée : 11 175 000€ (a)	
Montant des affectations antérieures : 6 640 000€ (b)	
Disponible pour affecter : 4 535 000€ (c=a-b)	
Objet de l’affectation :	Montant de l’affectation :
<i>Montant des affectations antérieures</i>	<i>6 640 000€</i>

Installations de fourreaux - Clôture de l'affectation	-115 527,91€
Projets d'innovation et de transformation numérique - Nouvelle affectation	350 000€
Montant total des affectations après ajustement	6 874 472,09€
Disponible pour affecter sur l'AP après ajustement des affectations	4 300 527,91€

Echéancier prévisionnel des affectations de l'AP	Montant des affectations antérieures	Montant révision des affectations	Montant affectations après révision	CP au 31/12/2017	2018	2019	2020	CP ultérieurs
Installation des fourreaux	210 000€	-115 527,91€	94 472,09€	94 472,09€	0€	0€	0 €	0€
Réseau d'initiative publique (subvention nette SICTIAM)	6 430 000€	0€	6 430 000€	966 000€	350 000€	400 000€	400 000 €	4 314 000€
Projets d'innovation et de transformation numérique	0€	350 000€	350 000€	0 €	115 000€	235 000 €	0 €	0€
Total	6 640 000€	234 472,09 €	6 874 472,09€	1 060 472,09€	465 000€	635 000€	400 000 €	4 314 000€

21.19 Affectations des autorisations de programme - DGA culture et patrimoine - budget principal.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver les affectations de l'autorisation de programme 1402 «Aménagement et rénovation du patrimoine métropolitain » telles que présentées ci-après :

Autorisation de programme 1402	
Intitulé de l'autorisation de programme : « Aménagement et rénovation du patrimoine métropolitain »	
Historique de l'AP : 1402	
Montant de l'AP votée : 7 497 472 €	
Montant des affectations antérieures : 4 200 940 €	
Disponible pour affecter : 3 296 532 €	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :

A CREER : Travaux de conservations des archives	30 000 €
Montant total	30 000 €
Situation de l'AP (après affectation)	3 266 532 €
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
Fouilles archéologiques : clôture au montant réalisé antérieur en TTC	-98,95 €
Montant total	-98,95 €
Situation de l'AP (après affectation)	3 266 630.95 €

Échéancier prévisionnel des affectations de l'AP 1402	Montant des affectations	Montant révision des affectations	Montant après révision	CP antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP ultérieurs à 2020
STATUE PLACE MASSENA	158 940,00	0,00	158 940,00	158 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AMENAGEMENT IMMEUBLE PLAZA	3 606 000,00	0,00	3 606 000,00	922 325,61	2 057 000,00	100 000,00	471 295,00	55 379,39
TRAVAUX PATRIMOINE PRIVE METROPOLE	421 000,00	0,00	421 000,00	63 233,39	160 280,00	0,00	0,00	197 486,61
FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	15 000,00	-98,95	14 901,05	14 901,05	0,00	0,00	0,00	0,00
à créer (Travaux de conservation des archives)	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
Total :	4 200 940,00	29 901,05	4 230 841,05	1 159 400,05	2 227 280,00	110 000,00	481 295,00	252 866,00

- approuver l'affectation de l'autorisation de programme 1403 « Travaux du Patrimoine Métropolitain assujettis à la TVA » telle que présentées ci-après :

Autorisation de programme 1403	
Intitulé de l'autorisation de programme : Travaux du patrimoine métropolitain assujettis à la TVA	
Historique de l'AP : 1403	
Montant de l'AP votée (après prise en compte de la DM2) : 10 234 600 €	
Montant des affectations antérieures : 2 098 100 €	
Disponible pour affecter : 8 136 500 €	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
A CREER : Fouilles Archéologiques	172 000 €
Montant total	172 000 €
Situation de l'AP (après affectation)	7 964 500 €

Échéancier prévisionnel des affectations de l'AP 1403	Montant des affectations	Montant révision des affectations	Montant après révision	CP antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020 et ultérieurs
La Maison du goût	1 058 100,00	0,00	1 058 100,00	680 431,68	52 400,00	150 000,00	175 268,32
Travaux sur le patrimoine à caractère économique	1 040 000,00	0,00	1 040 000,00	0,00	28 000,00	800 000,00	212 000,00
Acquisition de terrains (Min de la Baronne ...)	0,00	6 819 500,00	6 819 500,00	0,00	6 569 500,00	250 000,00	0,00
Travaux bâtimentaires sur patrimoine assujetti à la TVA	0,00	1 145 000,00	1 145 000,00	0,00	947 000,00	100 000,00	98 000,00
Fouilles archéologiques (à créer)	0,00	172 000,00	172 000,00	0,00	68 000,00	56 000,00	48 000,00
Total	2 098 100,00	8 136 500,00	10 234 600,00	680 431,68	7 664 900,00	1 356 000,00	533 268,32

21.20 Changement d'affectation d'autorisations de programme 1307 vers 1403 - Budget principal – DGA des Ressources Financières, Immobilières et Foncières.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- diminuer l'affectation 15AFFFA227 sur l'AP 1307, pour un montant de 6 500 000 €, comme suit :

Intitulé de l'autorisation de programme :		AP 1307 – AMENAGEMENTS LIES A L'ECOVALLEE
		Historique de l'AP :
Montant de l'AP votée : (après prise en compte de la DM2 présentée à ce même conseil)	<i>a</i>	6 004 999,00 €
Montant des affectations antérieures :	<i>b</i>	11 046 618,00 €
Montant des désaffectations	<i>c</i>	- 6 500 000,00 €
Montant des affectations après ajustement	<i>d=b-c</i>	4 546 618,00 €
Montant de l'AP restant à affecter	<i>(a-d)</i>	1 458 381,00 €

Échéancier prévisionnel des affectations de l'AP 1307	Montant des affectations	Montant révision des affectations	Montant après révision	CP antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020 et ultérieurs
Création plateforme agro alimentaire	1 207 377,00	0,00	1 207 377,00	389 752,42	162 000,00	500 000,00	155 624,58
Eco quartier St Isidore	81 000,00	0,00	81 000,00	9 660,00	0,00	50 000,00	21 340,00
Acquisitions foncières – Eco vallée	9 458 241,00	- 6 500 000,00	2 958 241,00	1 458 240,35	0,00	1 500 000,65	0,00
Projet Parc des Expositions	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
Total	11 046 618,00	- 6 500 000,00	4 546 618,00	1 857 652,77	162 000,00	2 200 000,65	326 964,58

- approuver l'affectation de l'autorisation de programme 1403, pour un montant de 6 819 500,00 €, comme suit :

Intitulé de l'autorisation de programme :		AP 1403 – TRAVAUX SUR PATRIMOINE ASSUJETTIS A TVA
		Historique de l'AP :
Montant de l'AP votée : (après prise en compte de la DM2 présentée à ce même conseil)	a	10 234 600,00 €
Montant des affectations antérieures :	b	2 098 100,00 €
Disponible pour l'affectation :	c = a - b	8 136 500,00 €
Objet de l'affectation :		MIN Eco Vallée EPF LA BARONNE LA GAUDE
<i>N° affectation</i>		A CREER
Montant de l'affectation à créer	d	6 819 500,00 €
Montant de l'AP restant à affecter	(c - d)	1 317 000,00 €

Échéancier prévisionnel des affectations de l'AP 1403	Montant des affectations	Montant révision des affectations	Montant après révision	CP antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020 et ultérieurs
La Maison du goût	1 058 100,00	0,00	1 058 100,00	680 431,68	52 400,00	150 000,00	175 268,32
Travaux sur le patrimoine à caractère économique	1 040 000,00	0,00	1 040 000,00	0,00	28 000,00	800 000,00	212 000,00
Acquisition de terrains (Min de la Baronne ...)	0,00	6 819 500,00	6 819 500,00	0,00	6 569 500,00	250 000,00	0,00
Travaux batimentaires sur patrimoine assujettis à la TVA	0,00	1 145 000,00	1 145 000,00	0,00	947 000,00	100 000,00	98 000,00
Fouilles archéologiques (à créer)	0,00	172 000,00	172 000,00	0,00	68 000,00	56 000,00	48 000,00
Total	2 098 100,00	8 136 500,00	10 234 600,00	680 431,68	7 664 900,00	1 356 000,00	533 268,32

21.21 Délégation de Service Public du Crématorium de Nice Côte d'Azur - Approbation des termes de l'avenant transférant le contrat de concession en faveur de la société dédiée exclusivement à l'exploitation du Crématorium de Nice Côte d'Azur.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'avenant tripartite, annexé à la délibération, transférant le contrat de délégation de service public du Crématorium de Nice Côte d'Azur, en faveur de la société « Crématoriums de la Métropole Nice Côte d'Azur » (numéro d'enregistrement 829 446 269 au registre du commerce et des sociétés de Nice), dédiée exclusivement à l'exploitation dudit crématorium,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer ledit avenant.

Dossiers rapportés par Madame Dominique ESTROSI-SASSONE – Présidente de la commission logement, rénovation urbaine et cohésion sociale.

22.1 Garantie d'emprunt de la Métropole pour les bailleurs sociaux dans les communes de moins de 3500 habitants.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le dispositif de garantie d'emprunt par la Métropole à hauteur de 50%, pour les opérations de logements sociaux réalisées sur les communes de moins de 3500 habitants.

22.2 Territoire de mise en oeuvre accélérée du plan logement d'abord - Convention Pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole Nice Côte d'Azur et l'Etat.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention pluriannuelle d'objectif 2018-2019 entre la Métropole Nice Côte d'Azur retenue dans le cadre de l'AMI « Territoire de mise en oeuvre accélérée du plan Logement d'Abord » et l'Etat, telle que jointe à la délibération,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives et à engager toutes les procédures afférentes à l'exécution de la délibération.

Dossiers rapportés par Monsieur Christian TORDO – Président de la commission emploi, développement économique, aménagement et urbanisme.

23.1 Commune d'Aspremont - Approbation du plan local d'urbanisme.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aspremont tel qu'annexé à la délibération,

- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à accomplir et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération,
- notifier la présente délibération à la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Métropole et en mairie d'Aspremont durant un mois.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aspremont pourra être consulté au service planification de la Métropole Nice Côte d'Azur et en mairie d'Aspremont.

23.2 Commune de La Tour-sur-Tinée - Approbation de la modification n° 2 du plan local d'urbanisme.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le dossier de la modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de La Tour-sur-Tinée, tel qu'annexé à la délibération,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à accomplir les actes et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Métropole et en mairie de La Tour-sur-Tinée durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département des Alpes-Maritimes.

La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Métropole.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la Métropole, Service planification, immeuble les Cimes, 5^{ème} étage, 455 promenade des Anglais, et à la mairie de La Tour-sur-Tinée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

23.3 Commune de Nice - Aménagement de voirie - secteur Lingostière - Bilan de la concertation publique.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- arrêter le bilan de la concertation, tel que présenté dans le rapport annexé à la délibération,
- autoriser monsieur le Président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à lancer et à signer les procédures nécessaires à la réalisation de ce projet d'aménagement ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

23.4 Mobilisation et soutien de la Métropole Nice Côte d'Azur pour accompagner la candidature de l'Université Côte d'Azur pour la labellisation d'un INSTITUT D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

- décider que la Métropole Nice Côte d'Azur soutienne la candidature d'Université Côte d'Azur (UCA) portée par le centre Inria Sophia Antipolis – Méditerranée, en partenariat avec le CNRS et l'UNS pour être labélisée dans le cadre du réseau d'Instituts Interdisciplinaires d'Intelligence Artificielle (3IA) ;
- décider que la Métropole Nice Côte d'Azur engagera toutes les actions de coopération et de partenariat qui pourront être bénéfiques à nos développements respectifs ;
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Dossiers rapportés par Monsieur Jean-Marie BOGINI – Président de la commission voirie métropolitaine

25.1 Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du stationnement des parcs en enclos MATTEI et RENOIR sur la commune de Cagnes-sur-Mer.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le principe de la délégation du service public sous la forme d'une concession de service d'une durée estimée de 10 ans, pour assurer l'exploitation et la gestion du stationnement des parcs en enclos Mattei et Renoir sur la commune de Cagnes-sur-Mer,
- approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à monsieur le Président ou à l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions de l'article L.1411-1 du code général des collectivités territoriales,
- autoriser monsieur le Président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

25.2 Conventions modalités de reversement des Forfaits Post-Stationnement pour les communes de Beaulieu-sur-Mer, Cagnes-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze et Villefranche-sur-Mer.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver les termes des conventions à intervenir entre la Métropole et les communes de Beaulieu-sur-Mer, Cagnes-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze et Villefranche-sur-Mer, telles qu'annexées à la délibération dans lesquelles sont définis :
 - Les coûts pris en charge par la Métropole ainsi que leurs méthodes de calcul et les documents à fournir,

- Les modalités de reversement du montant des forfaits post-stationnement des communes à la Métropole,
- imputer les recettes au budget principal, compte 70384
- autoriser monsieur le Président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer les conventions ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Dossier rapporté par Monsieur Pierre-Paul LEONELLI – Président de la commission propreté, collecte

27.1 Délégation de service public pour l'exploitation du Centre de Valorisation de l'Ariane : déclaration sans suite.

- déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du Centre de Valorisation de l'Ariane,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération

Dossier rapporté par Monsieur Stéphane CHERKI – Vice-président de la commission eau, assainissement et énergie

32.1 Exercice du droit de priorité pour l'attribution de la concession de la plage naturelle d'Eze à la Métropole par l'Etat : 1er janvier 2021 au 31 décembre 2032.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- autoriser la Métropole Nice Côte d'Azur à faire valoir son droit de priorité pour l'attribution de la concession de la plage naturelle sur la commune d'Eze,
- autoriser le dépôt, dans les six mois suivant l'exercice du droit de priorité, d'un dossier tel que défini à l'article R. 2124-22 du code général de la propriété des personnes publiques,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives et engager les procédures afférentes à l'exécution de la délibération.

Dossier rapporté par Monsieur Jean-François DIETERICH – Vice-président de la commission activités portuaires et maritimes

34.1 Exercice du droit de priorité pour l'attribution de la concession de plage naturelle dite Barratier de Saint-Jean-Cap-Ferrat à la Métropole par l'Etat : du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2031.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- autoriser la Métropole Nice Côte d'Azur à faire valoir son droit de priorité pour l'attribution de la concession de la plage naturelle Barratier sur la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat,
- autoriser la Métropole à solliciter l'intégration la plage Barratier dans le périmètre de la future concession des plages naturelles de Beaulieu-sur-Mer,
- autoriser le dépôt, dans les six mois suivant l'exercice du droit de priorité, d'un dossier tel que défini à l'article R. 2124-22 du code général de la propriété des personnes publiques,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives et engager les procédures afférentes à l'exécution de la délibération.

Dossier rapporté par Madame Nadia LEVI – Vice-présidente de la commission finances, ressources humaines et transport

56.1 Protection sociale - risque Prévoyance - Avenant à la convention de participation.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver les termes de l'avenant à la convention de participation au risque prévoyance, à intervenir entre TERRITORIA Mutuelle et la Métropole Nice Côte d'Azur, prenant effet au 1^{er} janvier 2019,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Dossier rapporté par Monsieur Jacques DEJEANDILE – Conseiller Métropolitain

62.1 Commission Intercommunale pour l'accessibilité - Présentation du rapport d'activité 2017.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel de l'exercice 2017 joint en annexe,
- prendre acte que ce rapport sera adressé au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental des Alpes-Maritimes, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport ainsi qu'aux membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité,
- autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.